Malte: demande d'adhésion

1994/2205(INI) - 21/06/1995

Le rapport de Mme Bernie MALONE(PSE,IRL) souligne" limportance géopolitique et stratégique" de l'île dont la position géographique a, pendant des siècles, suscité les convoitises de toutes les puissances désireuses dexercer une domination maritime dans la région. La commission des affaires étrangères reconnaît que le gouvernement Maltais sest engagé à "une série de réformes qui permettront louverture de négociations sur ladhésion de ce pays à lUnion européenne. Pour elle, " Malte offre toutes les garanties en matière de respect des droits et libertés de lhomme". En premier lieu, le rapport Malone se félicite "des progrès accomplis lors de la phase préalable sur ladhésion entre Malte et la Commission." Il devrait constituer "la base requise pour une stratégie de pré-adhésion avant les négociations proprement dites." Cette démarche implique un dialogue structuré entre Malte et lUnion. Doù linvitation faite à la Commission de faciliter louverture dun tel dialogue "au cours de cette année avant la conférence euro-méditerranéenne prévue pour novembre 1995. A propos des "obstacles juridiques et économiques évoqués par la Commission européenne", le rapport considère quils "peuvent être aisément surmontés étant donné que les deux parties sont animées dune véritable volonté politique". Quant au nouveau protocole financier, "dont on peut dire quil est de facto un protocole de pré-adhésion (il) doit entrer sans délai en application". Comme pour Chypre, la commission souhaite que, à l'occasion de la Conférence intergouvernementale de 1996, le statut d'observateur soit accordé à Malte, "avec le droit de faire entendre sa voix".